



Mutter Christa / Duc Louis, député-e-s	
Faciliter l'emploi des transports publics (TP) pour les familles et les jeunes	
Cosignataires : 13	Direction : DEE
Réception au SGC : 09.09.2011	Transmission à la Direction : *15.09.2011

Dépôt

Les motionnaires souhaitent que le Gouvernement modifie la loi sur les transports, dans le sens qui suit :

L'Etat prend des mesures afin de favoriser et de faciliter le recours aux transports publics (TP) par les familles et les jeunes. Il veille notamment à ce que les communautés tarifaires et les entreprises de transports accordent des rabais progressifs aux familles détenant plusieurs abonnements de transports publics qui équivalent au minimum au niveau de rabais pratiqués par les CFF.

Der Staat ergreift Massnahmen, um die Benützung der öffentlichen Verkehrsmittel durch Familien und Jugendliche zu fördern und zu erleichtern.

Er sorgt insbesondere dafür, dass die Verkehrsverbunde und -betriebe progressive Rabatte für Familien mit mehreren Abonnementen anbieten, die mindestens so hoch sind wie die Rabatte der SBB.

Développement

Déplacements attractifs et sûrs

Dans notre canton, les jeunes se déplacent tous les jours par milliers pour gagner leur école, leur place de travail ou pour leurs loisirs.

Les distances, la dispersion de l'habitat ainsi que la dangerosité de nombreuses routes rendent souvent impossibles les déplacements par des moyens de mobilité douce. Les années de formation sont en principe le meilleur moment pour rendre le déplacement en transports publics attractif : les jeunes aiment voyager en compagnie, de façon autonome, et leurs parents sont contents s'ils utilisent des moyens de transports sûrs.

N'oublions pas que les jeunes sont plus souvent victimes des accidents de la circulation que leurs aînés – aussi bien victimes du goût du risque inhérent à leur âge que du comportement dangereux d'autres personnes.

Améliorer l'offre et répondre aux besoins

Les statistiques (microrecensement) démontrent que les TP sont nettement sous-représentés dans les déplacements fribourgeois, par rapport à la moyenne suisse. Il nous paraît donc indispensable de rendre les transports publics plus attractifs pour la génération future et plus concurrentiels par rapport au trafic motorisé individuel.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Les cadences et les correspondances doivent couvrir les besoins, donc permettre de renoncer à la voiture pour les déplacements quotidiens. Le matériel roulant doit correspondre au niveau des autres cantons suisses. Des renforts demeurent nécessaires face à l'affluence des heures de pointes.

Notre motion demande d'inscrire dans la loi sur les transports, en tant qu'objectif général à poursuivre, un service TP qui répond aux attentes et aux besoins de la jeune génération.

Alléger la charge pour les familles qui doivent acheter plusieurs abonnements

Le prix reste un des points les plus sensibles qui touche notamment les familles avec plusieurs enfants et jeunes. La motion populaire des Jeunes socialistes avait démontré que c'est une préoccupation importante. Notre motion demande de faire un premier pas : l'introduction de rabais substantiels si plusieurs membres d'une même famille achètent un abonnement de transports publics. Quelques communes ont introduit des rabais pour les jeunes. Il s'agit de donner la même chance à toutes les familles du canton.

Pour une famille qui se déplace exclusivement en transports publics, les abonnements CFF sont une excellente solution puisque à partir du 2^e abonnement dans la famille, les rabais sont importants.

Ainsi, le deuxième abonnement général (AG) « adulte » (formule « couple ») du ménage coûtera 2300 francs au lieu de 3300 francs, ou seulement 1850 francs si la famille prend un troisième abonnement. Celui d'un enfant ou d'un jeune coûtera 620 francs, respectivement 830 francs, au lieu de 1500 francs si un de parents achète aussi l'AG. Des offres attractives, comme la carte Junior ou l'abonnement Voie 7 pour les sorties en soirée, sont une bonne solution pour certaines catégories d'usagers. Ainsi, une famille avec deux enfants de 13 et 18 ans voyage pour 6600 francs toute l'année partout en Suisse.

Mais de nombreuses familles auraient besoin de plusieurs abonnements « Frimobil » pour les déplacements pendulaires dans le canton. Dans tous ces cas, même si la famille achète 2, 3 ou 5 abonnements, il n'existe aucun rabais familial. Ainsi, il est parfois meilleur marché d'acheter des AG « CFF » que des abonnements « Frimobil » même pour des personnes qui ne circulent pas hors Fribourg !

Abonnement de zones Frimobil sans rabais familial

Un abonnement annuel Jeunes pour 1-2 zones coûte par exemple 414 francs (Fribourg-Marly) ou 450 francs (Fribourg-Avry ou Estavayer-Payerne). Celui de 7 zones (Fribourg-Bulle) dépasse déjà, avec 1566 francs, le prix de l'AG « enfant » des CFF valable dans toute la Suisse. Une famille avec plusieurs enfants doit donc rapidement déboursier plusieurs milliers de francs, en général en plus de la voiture familiale. Imaginez une famille dont la maman et deux enfants de 17 et 19 ans doivent circuler entre la Gruyère et Fribourg, ou entre la Broye et Fribourg : les abonnements Frimobil coûtent 5211 francs. C'est un prix énorme pour des déplacements à l'intérieur du canton. Avec des AG CFF valables dans toute la Suisse pour les trois, le prix serait de 4760 francs.

Rendre accessible financièrement les transports publics pour les différents membres d'une famille permet de favoriser un mode de déplacement non seulement plus écologique que le « taxi maman » mais aussi beaucoup plus sûr que le recours au Scooter. Il permet aussi d'alléger grandement l'organisation de nombreuses familles puisque les enfants peuvent se déplacer de façon autonome – et ils rentrent même à l'heure convenue, horaire TP oblige !

Donc, nous proposons que le canton, dans sa loi sur les transports, favorise les transports publics pour les familles et qu'il précise les mandats et contrats de prestations dans ce sens.